

Adresse de la société populaire, des autorités constitués de la commune d'Houplines (Nord), félicite les bons citoyens de Paris pour leur attachement à la représentation nationale, lors de la séance du 2 fructidor an II (19 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire, des autorités constitués de la commune d'Houplines (Nord), félicite les bons citoyens de Paris pour leur attachement à la représentation nationale, lors de la séance du 2 fructidor an II (19 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 286-287;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22135_t1_0286_0000_20

Fichier pdf généré le 05/11/2020

6

Le citoyen Jean-Daniel Mamberger, de Strasbourg, département du Bas-Rhin, adresse à la Convention nationale la somme de 1 200 livres (1), dont il fait hommage à la patrie pour servir à la construction d'une frégate destinée comme corsaire pour détruire le commerce des infâmes Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de marine (2).

7

L'agent national du district de Vézelize, département de la Meurthe, fait part à la Convention nationale que, pendant la première décade de thermidor, il a été vendu dans ce district pour 181 030 livres de biens nationaux qui n'avoient été estimés que 66 495 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

8

Les administrateurs du district d'Avranches (4) informent la Convention que 12 articles de biens d'émigrés situés dans leur district, estimés 63 150 liv., ont été portés à 251 950 livres.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (5).

9

Les citoyens Blanc et Lalune, au nom de la société populaire de Bergerac (6), sont admis à la barre. L'un d'eux s'exprime ainsi (7) :

Adresse de la société populaire de Bergerac à la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Vous vous êtes tus un instant devant la tyrannie, et toute la France a gardé le silence de l'esclavage. Vous avez élevé une voix libre et ferme, et toute la France s'est unie à vous pour écraser les tyrans. Ce double tableau

vous donne la mesure de l'ascendant que vous avez sur le peuple, et vous fait un nouveau devoir, bien doux sans doute pour vos cœurs, de vous maintenir au degré d'énergie et de dignité auquel vous êtes élevés.

La société populaire de Bergerac a appris avec transport votre triomphe, et espère que votre union et votre fermeté révolutionnaire en préparent de nouveaux à la République.

Réponse du président : Citoyens, le grain annonce la tempête; la compression de la Convention présageoit à la France la chute des tyrans; l'œil des représentans du peuple sera toujours ouvert sur les trames qu'ils pourroient encore ourdir contre la souveraineté du peuple, et le faisceau de nos forces écrasera tous les ennemis du peuple. La Convention nationale accueille votre hommage; elle vous invite à assister à sa séance.

Mention honorable, insertion en entier de l'adresse et de la réponse du président (1).

10

L'agent national près le district d'Angély-Boutonne (2) instruit la Convention que 15 lots de biens nationaux qui composoient la 34^e affiche de ce district, et qui avoient été estimés à un total de 31 000 livres(3), ont été adjugés pour la somme de 80 710 livres.

Insertion au bulletin et renvoyé au comité des domaines nationaux (4).

11

Le peuple, la société populaire, les autorités constituées de la commune d'Houplines, département du Nord, après avoir applaudi à l'énergie que la Convention nationale a déployée contre le triumvirat moderne et ses complices, après avoir exprimé son indignation contre la municipalité liberticide de Paris et félicité les bons citoyens de cette commune sur leur attachement inviolable à la représentation nationale, vous instruisent de leur triomphe sur les

(1) En marge de la minute du Procès-Verbal (C 317, pl. 1270, p. 2) on lit : *Nota* : cette somme a été reçue par Ducroisi dès le 13 thermidor.

(2) *P.-V.*, XLIV, B^m, 3 fruct. (suppl^b).

(3) *P.-V.*, XLIV, 13. B^m, 4 fruct. (1^{er} suppl^b). *C. Eg.*, n° 735.

(4) Manche.

(5) *P.-V.*, XLIV, 13. B^m, 5 fruct. (suppl^b).

(6) Dordogne.

(7) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 547; *Débats*, n° 699,30.

(1) *P.-V.*, XLIV, 13. B^m, 3 fruct.; *Ann. patr.*, n° DXCVII; *M.U.*, XLIII, 59.

(2) Ci-devant Saint-Jean-d'Angély, Charente-Inférieure.

(3) 31 300 liv. à la minute du *Procès-Verbal*, C, 317, pl. 1270, p. 2; même nombre au B^m, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(4) *P.-V.*, XLIV, 14. *C. Eg.*, n° 735.

esclaves de la coalition. Notre plus beau, disent-ils, fut pendant le bombardement de Lille, de leur administrer le baptême, non celui du fleuve du Jourdain, mais celui de la Lys, qui noya les scélérats qui veulent que, comme eux, on demeure les esclaves, les valets de quelques mangeurs d'hommes appelés rois.

Soixante-sept de ces automates autrichiens poursuivis par nous, se noyèrent dans cette rivière; nous leur fîmes de plus treize prisonniers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le peuple, la sté popul., les autorités constituées et révol. de la comm. d'Houplines, aux repr. de la République une et indivisible; s.d.*] (2)

Citoyens,

Un instant nous avons tremblé pour vos jours; un instant nous avons frémi pour le salut de la patrie; mais le génie de la République étoit là, et votre foudroyante énergie, aidée de la fidélité courageuse de nos frères de Paris, ces créateurs et soutiens de la liberté et de l'égalité, a réduit en poudre le moderne Catilinat et ses complices. Ces monstres déjà n'existent plus; il ne reste des Robespierre, des Couthons, des Saint-Just et de leurs adhérens, que leur exécration mémoire.

Et toi, municipalité conspiratrice, osois-tu bien invoquer les droits de l'homme pour asservir l'homme? Sçache que le peuple de Paris que tu voulois révolter contre le peuple françois, veille sans cesse sur les tyrans, de quelques masques qu'ils se couvrent, et que jamais il ne sera parricide. Tu croiois donc avoir la volonté souveraine du peuple à ta disposition? Tu te trompois, elle étoit en son poste, elle gissoit à la Convention. Que t'a coûté ta témérité? La vie et l'opprobre, et une preuve de plus à nos ennemis de la puissance de la Convention et du respect du peuple pour les loix qu'il se donne.

Grâces vous soient rendues, représentans, vous estes dignes du poste éminent que vous occupés, restez-y jusqu'à l'anéantissement des tyrans et des traîtres.

Représentans, nous sommes ici à ne rien faire. Quelques fois nous avons été utile à notre poste: durant le bombardement de Lille, nous allions presque tous les jours secourir nos frères de Frelinghien; dans les attaques du pont Rouge sur la Lys, où les esclaves de la coalition liberticide venoient se mesurer contre une poignée de troupes, nos frères de Frelinghien, du Quesnoy, de quelques communes voisines. Plus d'une fois nous les avons fait repentir de l'incendie qu'ils venoient apporter dans nos habitations en leur faisant mordre la poussière.

Mais le plus beau de nos triomphes, ce fut de leur administrer le baptême, non celui du fleuve du Jourdain, qui ne fit que dégrasser le bonhomme de la Judée, mais celui de la Lys, qui

noye et éteint les scélérats qui veulent que, comme eux, on demeure les esclaves, les valets de quelques mangeurs d'hommes appelés rois. Soixante-sept de ces automates de l'Autriche firent comme les pourceaux palestins; ils n'étoient pas cependant possédé du diable, mais bien de la peur; et poursuivis par nous, ils allèrent se précipiter dans la Lys, d'où ils sont encore à sortir, et nous fîmes 13 prisonniers qui nous crièrent à genoux: *Grâce, bonnes Françouses!* Nous leur fîmes grâce en leur observant cependant qu'il n'étoit ni beau ni honnête de nous brûler, que nous voulions bien qu'ils nous tuent s'ils étoient les maîtres, mais que les loix de l'honneur et de l'humanité devoient se borner là.

Représentans, nos armées ont chassés sy loin l'ennemi qu'à peine entendons-nous encore le bruit du canon. Un oracle sorti de votre bouche suffit: parlez, et nous volons où il y a des ennemis et des traîtres à combattre. Vive la République, vive la Convention! Vivent nos frères de Paris!

Le peuple d'Houplines: 23 signatures.

La société populaire: J. DELECAMBRE (*secrét.*) LEMESTRE (*secrét.*), BATAILLE (*vice-présid.*)

Le conseil g^{al} de la comm.: P. J. BRIAIT (*vice-présid.*), C. D. CARTON (*agent nat.*) et 7 autres signatures.

Le comité de surveillance: 10 signatures.

Le bureau de paix: LEMESTRE (*juge de paix*), E. WORTELETTE (*secrét.-greffier*), DRINCY.

12

Le citoyen Morisot, capitaine commandant au camp d'Offendorf (1), communique à la Convention le trait suivant.

Ce matin, à la rentrée des volontaires composant le bivouac des postes avancés d'Herrlisheim, un d'eux s'écarte de ses camarades qui passent l'eau, prend une route différente, et se précipite, avec armes et bagages dans un fossé contenant plus de 15 pieds d'eau; en vain il se débat, ne sachant pas nager, il commence à couler à fond, et la mort la plus cruelle va devenir son partage.

Cependant ses camarades deviennent inquiets, s'arrêtent dans l'eau pour l'attendre venir; quelle est leur surprise en entendant frapper l'eau à quelques pas d'eux; alors, quoiqu'ils ne sussent nager ni les uns ni les autres, ils ne prennent conseil que dans leur courage: deux d'entre eux avancent, fendent l'eau, saisissent leur camarade aux cheveux, et, conduits je ne sais par quel génie, le ramènent à demi mort sans courir aucun danger. Ce n'est pas tout: ce malheureux jeune homme, quoiqu'ayant perdu dans l'eau son portefeuille contenant toute sa petite

(1) P.-V., XLIV, 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h).

(2) C 319, pl. 1300, p. 8.

(1) Bas-Rhin.